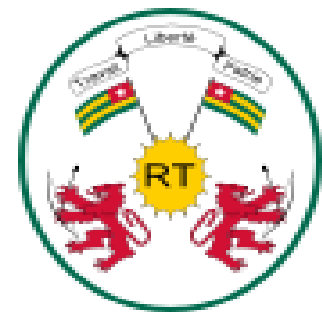


REPUBLIC OF TOGO

MINISTRY OF CULTURE AND TOURISM

TOGO, A SMILE OF AFRICA



PRESENTATION SUR LES IMPACTS DU COVID-19 ET LES MESURES DE RELANCE DANS LE SECTEUR DU TOURISME

Présentée par :

- M. BASSABI Lantame et
- - M. ZOGAN Kofi Sefa

LES IMPACTS DU COVID-19 SUR LE SECTEUR TOURISME

Comme tout pays La pandémie de COVID-19 a fortement bouleversé tous les secteurs d'activités y compris le secteur touristique du Togo.

Cette crise sanitaire a eu des impacts tels que :

- Fermeture des unités d'hébergements, des restaurants, des débits de boissons, des sites touristiques et culturels, fermeture des postes frontières empêchant ainsi l'entrée des touristes étrangers sur le sol togolais pour limiter la propagation du virus
- Perte d'emplois dans le secteur. Le nombre d'emplois créé dans le secteur est passé de 12 197 en 2019 à moins de trois(03) milles emplois en 2020.
- Coût élevé du transport limitant le déplacement entre les régions du pays,
- Ralentissement du tourisme domestique etc....

MESURES DE RELANCE DU SECTEUR TOURISME

Pour son redressement le secteur touristique, il faut impérativement définir un protocole sanitaire dans le plan de sa relance. L'objectif est de protéger les usagers sur les sites touristiques. Il s'agit d'un ensemble de mesures d'hygiène et de sécurité qui vont être appliquées par les touristes et le personnel sur les sites touristiques, notamment les musées, les monuments, les cascades, les plages, les espaces récréatifs et culturels etc.

Ses mesures sont les suivantes :

SUR LES SITES TOURISTIQUES ET CULTURELS

- 1-Mettre sur les sites des affiches de sensibilisation aux mesures barrières de propagation du COVID 19
- 2-Nettoyer et désinfecter fréquemment les surfaces ainsi que les objets susceptibles d'être touchés par les usagers sur les sites touristiques et culturels
- 3-Matérialiser les dispositifs de distanciation sociale (marquage au sol, marquage des rangées et des itinéraires de visite...)
- 4-Prévoir les dispositifs de lave main à l'entrée du site et à des endroits indiqués en tenant compte de la nécessité et de la superficie du site
- 5-Pour la visite du groupe, le guide du site doit se munir de mégaphone pour les commentaires dans le respect de la distanciation sociale.

TRANSPORT DES TOURISTES SUR LES SITES TOURISTIQUES ET CULTURELS:

- 1-Nettoyer et désinfecter le véhicule de transport avant le départ
- 2-Aérer le véhicule avant et après le transport des passagers
- 3-Entretien fréquemment et systématiquement le dispositif de climatisation et d'aération du véhicule
- 4-Limiter le nombre de passagers y compris le guide en moyenne à 50% de la capacité de siège tout en respectant la distanciation sociale (véhicule de 05 places : 3 passagers ; mini bus de 15 places : 08 passagers; bus de 30 places : 15 passagers ; bus de 50 places : 30 passagers)
- 5-Dans les bus de 30 à 50 places, le guide reste à l'avant du véhicule, se sert du micro ou du mégaphone pour les commentaires ; il doit éviter les déplacements dans le bus

- 6-Prendre la température des passagers lors de leur accès au véhicule
- 7-Maintenir la distanciation lors de la montée et de la descente du véhicule
- 8-Les touristes, le chauffeur et le guide doivent porter systématiquement les masques bucco nasaux
- 9-Disposer d'un gel ou solution hydro alcoolique pour la désinfection des mains avant l'accès au véhicule.

ACCUEIL DES TOURISTES AU NIVEAU DES SITES :

- 1-Le personnel d'accueil doit obligatoirement porter les masques bucco-nasaux
- 2-Le personnel d'accueil doit s'assurer que tous les visiteurs portent leur masque bucco-nasal
- 3-Prévoir un stock de masques à mettre à disposition en cas de nécessité
- 4-Mettre en place un dispositif de lavage des mains à l'entrée des sites si c'est possible ou à défaut disposer d'un gel ou solution hydro alcoolique
- 5-Disposer d'un thermo flash pour prendre la température des visiteurs lors de leur accès au site

Hormis cela le gouvernement a mis en place une feuille de route allant de 2021 à 2025 pour chaque secteur. S'agissant du secteur tourisme une stratégie en 4 piliers de croissance pour le développement à 2025 est proposée.

- **Pilier 1: *Faire du Togo, une destination de divertissement domestique et de la sous-région***

- Création d'une station balnéaire sur le Lac Togo
- Aménagement des cascades de Womé et de Yikpa
- Aménagement du parc Fazao-Malfakassa
- Aménagement du site des hauts fourneaux de Nangbani
- Création d'un site éco-touristique dans l'Akébou
- Aménagement du site historique de Kamina
- Réalisation de films et spots publicitaires de l'offre touristique

- *Pilier 2: Consolider le positionnement de la destination Togo comme une place majeure du tourisme d'affaires*

- Création d'une structure de management des conférences

- Développer deux pôles territoriaux complémentaires de tourisme d'affaires à Atakpamé et à Kara

- Organisation de séjours complets incluant des visites touristiques de loisirs en marge des évènements professionnels

- Rénovation et modernisation des équipements numériques et de sonorisation aux palais des congrès de Lomé et de Kara

- Rénovation et mise à niveau des établissements d'hébergement et de tourisme existants

- etc,

- *Pilier 3: Développer l'entrepreneuriat touristique*

- Promotion de la création de micro-entreprises touristiques, avec la formation de 300 micro-entrepreneurs d'ici à 2025
- Promotion du tourisme interne : promotion de l'événementiel culturel et ludique dans les différentes régions du pays, foires et salons à l'échelle nationale
- Création de zones viabilisées d'aménagement touristique : balnéaire, éco-touristique, culturel
- Construction d'une académie internationale de film
- Promotion des industries du cinéma et de l'image animée
- Stimulation de l'entrepreneuriat (mise en place de structures accompagnant les micro-entrepreneurs dans le développement de leur idée et la création de leur entreprise)
- Création de solutions de financement adaptées (partenariat bancaire, fonds d'investissements dédié)

•Pilier 4: *Appuyer le développement touristique territorial*

- Organisation d'appels à projet pour faire émerger des acteurs locaux du tourisme générateurs de croissance au niveau régional en complément des zones phares touristiques
- Mise à disposition pour les projets retenus de fonds publics allant jusqu'à 2% du total de l'enveloppe de financement publics dans le tourisme
- Mise en place d'un Comité national de développement touristique territorial, interministériel, chargé de sélectionner les projets
- Mise en place d'une structure dédiée à l'appui au développement de projets touristiques en dehors des zones phares touristiques qui sera chargée de fournir aux acteurs locaux après étude des projets proposés une partie ou l'intégralité des services suivants:
 - Aide au montage technique des projets
 - Appui au montage financier des projets (ex. aide à la recherche de financeurs)
 - Appui à la promotion et appui technique au déploiement opérationnel (ex. sur le plan foncier)

THANK YOU



E'LABALE